

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Domaine – Les finalités de l'École	Fiche n° 07
Sujet – Faut-il partager autrement l'éducation entre jeunesse et âge adulte en impliquant davantage le monde du travail ?	
Mots clés associés au sujet : <i>formation initiale / formation différée ; éducation par le travail ; entreprises et administrations ; formation tout au long de la vie ; validation des acquis de l'expérience</i>	

1. Définition du sujet

Dans un monde en constante mutation, où chacun sera amené à changer d'emploi plusieurs fois dans sa vie, et où l'entrée dans la vie active et sa sortie posent de délicats problèmes de transition, la formation ne peut être réservée à la première période de la vie. L'idée d'une formation tout au long de la vie s'accorde avec la conception moderne et républicaine de l'éducation, qui fonde celle-ci sur le refus de fixer des limites au pouvoir qu'al'homme de se perfectionner. Bien entendu la problématique de la « formation » renvoie davantage à l'idée d'une acquisition utilitaire de compétences qu'au projet personnel de développement culturel, mais ces deux dimensions éducatives ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre et peuvent même se renforcer mutuellement.

La formation continuée au delà de la formation initiale n'a pas encore acquis un crédit suffisant dans notre pays. Il va de soi pour tous, à juste raison, que la carrière sociale d'un individu est largement conditionnée par le diplôme qui ponctue sa formation initiale. Raison pour laquelle la politique éducative a privilégié jusqu'à présent l'allongement de la période de formation initiale comme moyen de parvenir à élever le niveau de culture et de qualification du plus grand nombre. Plusieurs raisons plaident cependant en faveur d'un nouveau partage entre formation initiale et formation continue - nouveau partage qui supposerait une réelle promotion de cette dernière :

- D'abord, compte tenu de l'inégalité des chances existante d'accéder aux meilleures écoles et aux diplômes qu'elles délivrent, l'idéal de justice commande de tout mettre en œuvre pour que les destins sociaux ne soient pas fixés dès l'arrivée à l'âge d'homme, au moment où l'individu prend réellement conscience de sa liberté et de sa position dans la société.
- L'idéal de justice commande également de ne pas abandonner à leur sort ceux qui ont connu l'échec scolaire durant leur jeunesse et qui, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification – ils sont environ 100 000 chaque année – sont en situation de grande précarité sociale.

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

- Une sortie plus précoce du système éducatif en cas de difficulté scolaire, à la condition qu'une véritable formation ultérieure puisse prendre le relais après un passage dans le monde du travail, peut au final être préférable pour l'individu concerné. Il importe peut-être davantage d'obtenir un niveau de qualification peu élevé, mais suffisant pour espérer tirer profit d'une formation ultérieurement, que d'accumuler du retard scolaire et de prolonger le temps passé dans des études générales incertaines. A cet égard il pourrait sembler plus souhaitable d'offrir un droit un ou deux ans de formation différée plutôt que d'allonger la durée de la scolarité obligatoire en formation initiale.

2. Etat des lieux

La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans en droit, mais 80% des jeunes d'une tranche d'âge sont encore scolarisés à 18 ans, 50% à 20 ans. Repousser l'âge de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans au moins ne constituerait donc pas une mesure irréaliste. On peut toutefois se demander si cela est souhaitable. Pour la Nation l'intérêt d'allonger la durée de la scolarité est de conduire davantage de jeunes vers des niveaux de qualification qui devraient théoriquement favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail et leur capacité d'adaptation ultérieure. Pour la plupart des jeunes, sans projet précis et redoutant de se laisser enfermer trop tôt dans un mode de vie contraignant, cela répond au désir de différer le moment du choix et à l'espoir de s'ouvrir un avenir professionnel meilleur grâce aux diplômes. L'analyse critique des conséquences de la seconde explosion scolaire, dans les années 90, fait toutefois apparaître quelques effets pervers de l'allongement de la durée moyenne des études : le développement de l'orientation négative discrédite la voie professionnelle aux yeux d'élèves qui saisissent l'opportunité offerte de s'engager dans la voie générale sans toujours disposer du niveau suffisant pour y réussir ; les diplômés, tout en protégeant bien du chômage, ne conduisent pas toujours à des emplois stables ou valorisés, ce qui induit des déceptions, notamment dans les familles populaires, lorsque l'on réalise qu'un investissement scolaire coûteux ne s'accompagne pas en retour de la réussite sociale espérée.

La loi d'orientation de 1989, en fixant pour horizon l'objectif de 100 % d'une classe d'âge au niveau minimum du CAP, dont 80 % au niveau du baccalauréat, impulsait et accompagnait tout à la fois le mouvement d'allongement de la durée de la formation initiale. Il s'agissait alors de combler le retard français en la matière avec en arrière-fond l'idée selon laquelle la nouvelle économie du savoir ne permettrait plus aux entreprises d'embaucher au-dessous du niveau du Bac. En réalité les enquêtes prospectives conduites depuis donnent plutôt lieu de penser que si le niveau de qualification globale de l'emploi devrait continuer de croître, cela n'exclut pas des créations importantes d'emplois peu qualifiés. Il est même possible à cet égard que l'objectif des 80 % se révèle contre-productif, dans la mesure où il conduit à dévaloriser le niveau BEP – CAP qui devrait pouvoir suffire à réussir, y compris dans le futur, une première insertion dans la vie active. Alors que le taux d'accès au Bac semble s'être stabilisé autour de 65% d'une classe d'âge, l'attention se focalise aujourd'hui sur les jeunes sortant du système éducatif sans aucune qualification et qui se trouvent par la même condamnés – et là encore ce sera toujours vrai dans les prochaines décennies – à ne pas pouvoir s'insérer dans notre économie (et notre société) ; il importe de réfléchir aux différents dispositifs susceptibles de les conduire à sortir de cette exclusion quasi inéluctable. Parmi les hypothèses que l'on peut soumettre au débat, celle d'un nouveau partage entre la formation

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

initiale et la formation continue mérite d'être examinée. On peut en effet se demander par exemple s'il ne faudrait pas renforcer le brevet comme diplôme de fin d'études obligatoires plutôt que de transférer ce rôle au Bac, et envisager en revanche d'instaurer un véritable droit à une formation différée. Il y a là matière à un choix déterminant pour l'avenir de l'École : faut-il poursuivre la tendance à l'allongement de la durée de la formation initiale ou bien faut-il définir un nouvel équilibre entre formation initiale et formation permanente en conférant à celle-ci une véritable crédibilité ? Auquel cas la nécessaire augmentation de la formation des personnes (comme citoyens et comme salariés) devrait se réaliser surtout par le biais de la formation tout au long de la vie.

Le déficit de crédit qui affecte la formation continue telle qu'elle est aujourd'hui conçue – même si elle est très répandue, plus que dans beaucoup de pays européens, puisque environ 25 % des salariés suivent au moins une formation dans l'année - tient à plusieurs causes :

- Le dispositif actuel de la formation professionnelle continue est marqué par une complexité liée à la multitude des acteurs impliqués (différents prescripteurs, publics et prestataires).
- La formation reçue n'a pas la même valeur en embauche, en salaire et en carrière lorsqu'elle est reçue en formation initiale et en formation continue.
- La formation continue ne fait pas encore l'objet d'un véritable droit à une formation longue qui serait assorti à la garantie du retour dans l'entreprise. La formation-adaptation, qui se règle sur le temps économique (un horizon de quelques semaines à quelques mois) dicté par l'évolution des marchés et des technologies, prime sur la formation-qualification qui requiert des mois et des années afin de laisser à l'adulte le temps d'acquérir une véritable nouvelle qualification – dispositif qui serait plus favorable aux adultes les plus en difficulté.
- La formation continue ne débouche pas sur des diplômes, ni même sur les mêmes diplômes que la formation initiale, ce qui doit être exigé si l'on souhaite qu'elle puisse constituer une alternative réelle à la formation initiale. La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue à cet égard une évolution culturelle sans précédent. Reconnaître que l'activité professionnelle et sociale est génératrice de compétences reconnues dans les référentiels des diplômes nationaux est très novateur dans la société française. La VAE valorise les acquis individuels et peut réduire de façon significative la durée de la formation complémentaire pour l'obtention d'une certification.

Promouvoir la formation tout au long de la vie apparaît comme le moyen de donner aux individus de nouvelles chances, soit de s'insérer soit de progresser socialement. La formation continue deuxième chance reste cependant un mythe, ce qui induit vis-à-vis du système éducatif une forte demande sociale de formation et de qualification des jeunes en formation initiale. En 2000, la durée moyenne de formation continue était de 14 heures – soit l'équivalent de deux jours – pour 6 millions de stagiaires salariés, soit le quart de la population active occupée. L'espérance de formation du salarié, calculée dans ces conditions, est de vingt jours sur l'ensemble de sa carrière. On constate de surcroît une forte inégalité des taux d'accès à la formation entre les catégories socioprofessionnelles, les mieux formés en formation initiale étant davantage à bénéficier d'une formation complémentaire.

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

3. Questions à débattre

Faut-il allonger la durée de la scolarité obligatoire ou bien accorder un droit à la reprise des études après leur interruption ?

Faut-il donner à tous les mêmes droits d'accès à la formation continue ou bien faut-il donner davantage de droits à ceux dont la formation initiale est insuffisante ?

Comment faire en sorte que la formation initiale rende possible à la fois le désir de formation continue et l'aptitude à la réussir ?

Est-il souhaitable et possible de réaménager le baccalauréat de manière à ce que l'on puisse l'obtenir plus aisément après quelques années de vie professionnelle ?

Y a-t-il des domaines de connaissances et de compétences pour lesquels on peut considérer qu'un apprentissage après une expérience professionnelle serait plus efficace que pendant la formation initiale ?

Est-il préférable d'allonger la durée de la formation initiale en vue d'accroître les acquisitions avant l'entrée dans le monde du travail ou bien de sortir plus tôt du système éducatif et compléter son bagage après un premier contact avec le monde du travail ?

La formation continue doit-elle permettre d'obtenir les mêmes diplômes que la formation initiale ou bien doit-elle déboucher sur des qualifications et des certifications spécifiques ?

Comment faire en sorte que – pour constituer véritablement une seconde chance – la formation continue compense la formation initiale au lieu de la redoubler ?

Faut-il – et si oui comment – accroître le rôle du monde du travail dans la socialisation et l'éducation de la jeunesse ?

Faut-il, et selon quelles modalités, promouvoir l'enseignement par alternance ?